

Le 24 juin 2019, à 19 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 juin 2019 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Président et du Bureau, prises par délégation du Conseil communautaire (art. L. 5211-10 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe) ;
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants, a décidé :

**D.2019.06.1 - Compétence création ou aménagement de voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.**

**Révision du schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc (2019).**

d'approuver la révision 2019 du schéma directeur des circulations douces de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc annexé à la présente délibération.

**D.2019.06.2 - Exploitation des services réguliers de transports publics routiers de voyageurs (2017-2020).**

**Convention de financement pour le fonctionnement et le renfort de la ligne Phébus W « Versailles Gare des Chantiers - Cour de Buc / Versailles Satory INRETS » entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les sociétés Arquus, Nexter, Transdev et Vedecom.**

- 1) d'approuver la convention de financement pour le fonctionnement et le renfort d'offre de la ligne Phébus W "Versailles Gare des Chantiers – Cour de Buc / Versailles Satory INRETS" entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les sociétés Arquus, Nexter, Vedecom et Transdev, pour la période comprise entre les 20 mai et 23 août 2019 inclus, sans incidence financière supplémentaire pour l'intercommunalité, les participations financières des 4 entreprises étant respectivement de 15 750 €, soit 63 000 € HT (euros 2019) au total ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cette convention, ses avenants éventuels à intervenir ainsi que tous les actes afférents.

**D.2019.06.3 - Définition de l'intérêt communautaire en matière de création de parking. Ajout du site dit du Moulin de Saint-Cyr, situé en limite des communes de Versailles et de Saint-Cyr-l'Ecole.**

- 1) d'approuver la définition de l'intérêt communautaire en matière de création d'un parking de voitures sur tout ou partie des parcelles en limite des communes de de Saint-Cyr-l'Ecole (AH 75 et 76) et Versailles (BY 75 et 93).
- 2) Cette nouvelle définition d'intérêt communautaire vient consolider le tableau des définitions d'intérêt communautaire annexé aux statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

**D.2019.06.4 - Amélioration du cadre de vie sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Etablissement des cartes stratégiques de bruit.**

- 1) d'arrêter les cartes de bruit du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dans le cadre de sa compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores ;
- 2) que les cartes de bruit stratégiques et les informations qu'elles contiennent sont mises en ligne à l'adresse suivante : <https://www.versaillesgrandparc.fr/nuisancesonores/>
- 3) que les cartes de bruit stratégiques, les informations qu'elles contiennent ainsi que la présente délibération sont tenues à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération situé 6 avenue de Paris à Versailles, et seront transmises à M. le Préfet des Yvelines ;
- 4) de demander que pour l'établissement des prochaines cartes stratégiques de bruit la méthodologie soit stabilisée et que les cartes tiennent compte, lorsque cela est possible, du bruit réellement mesuré sur le terrain.

## D.2019.06.5 - Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein des syndicats Hydreaulys et Aquavesc.

- 1) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), à la désignation des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein d'Hydreaulys :

	Titulaire	Suppléant
1	Arnaud HOURDIN	Emmanuel LION
2	Olivier DELAPORTE	Olivier LEBRUN
3	Marc TOURELLE	Luc WATTELLE
4	François-Gilles CHATELUS	Martine SCHMIT

- 2) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), à la désignation de M. François-Gilles CHATELUS en qualité de membre titulaire au sein d'Aquavesc (ex SMGSEVESC), en remplacement de M. Martin LEVRIER, conseiller municipal de Versailles, M. Emmanuel LION, conseiller municipal de Versailles, prenant la place de membre suppléant.

En conséquence, les représentants de la communauté d'agglomération au sein d'Aquavesc sont désormais les suivants :

	Titulaire	Suppléant	Commune
1	Alain LOPPINET	Claude JAMATI	Bailly
2	Christian ROBIEUX	Nicole RICHELMI	Bois d'Arcy
3	Jérémy DEMASSIET	Amélie GOLKA	Bois d'Arcy
4	Luc WATTELLE	Jean-Marie CLERMONT	Bougival
5	Georges DUTRUC-ROSSET	Maguy RAGOT-VILLARD	Buc
6	Emilien NIVET	Etienne DUPONT	Châteaufort
7	Alain SANSON	Didier CARON	Fontenay-le-Fleury
8	Yves TRAUGER	Patrice GUEREAULT	Fontenay-le-Fleury
9	Jean-Marc BODIN	Daniel VERMEIRE	Jouy-en-Josas
10	Jean-Claude TEYSSIER	Olivier GONZALEZ	La Celle-St-Cloud
11	Jean-Christian SCHNELL	Laurence SEGUY	La Celle-St-Cloud
12	Jacques FRANQUET	Georges LEFEBURE	La Celle-St-Cloud
13	Violaine CHARPENTIER	Philippe BRILLAULT	Le Chesnay
14	Jean-Christophe LAPREE	Richard DELEPIERRE	Le Chesnay
15	Denis LE BARS	Stéphane GORCE	Le Chesnay
16	Marc TOURELLE	Christophe MOLINSKI	Noisy-le-Roi
17	Pierre LECUTIER	Bernard FEYS	Rennemoulin
18	Jean-Philippe BARRET	Sylviane AUGUSTYNIK	Rocquencourt
19	Sonia BRAU	Isidro DANTAS	Saint-Cyr-l'Ecole
20	Jean-Paul BRAME	Frédéric BUONO	Saint-Cyr-l'Ecole
21	Delphine ANGLARD	Stéphane USAI	Toussus-le-Noble
22	Erik LINQUIER	Philippe PAIN	Versailles
23	François LAMBERT	Anne LEHERISSEL	Versailles
24	Magali ORDAS	Caroline WALLET	Versailles
25	Martine SCHMIT	Bruno THOBOIS	Versailles
26	François-Gilles CHATELUS	Emmanuel LION	Versailles

## D.2019.06.6 - Modification des statuts du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAVHY).

### Confirmation de l'avis défavorable de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. (annule et remplace la délibération n° D.2019-02-05 du Conseil communautaire du 5 février 2019)

- 1) d'émettre un avis défavorable sur la modification des statuts du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAVHY), dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est membre ;
- 2) que cette délibération annule et remplace la délibération n°2019-02-05 du 5 février 2019.

## D.2019.06.7 - Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO).

### Retrait de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) d'approuver le retrait de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) ;
- 2) que la communauté d'agglomération s'acquittera de sa participation pour la commune de Bougival au titre de l'année 2019 (qui s'élève pour information à 4374,50 €) ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

**D.2019.06.8 - Pépinière d'entreprises de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Fixation des tarifs 2019 (à compter du 1er juillet), 2020 et 2021 et approbation du principe d'une offre temporaire annuelle.**

- 1) d'approuver les tarifs de la pépinière d'entreprises de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, listés ci-dessous, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, puis au titre des années 2020 et 2021 pour les bureaux, les parkings, les salles de réunion, le coworking (espace de travail partagé), la domiciliation et les autres services :

<b>Convention avec les entreprises immatriculées depuis moins de trois ans</b>				
<b>Bureaux principaux</b>				
<b>Année</b>	<b>redevance progressive par année - € HT/m<sup>2</sup>/an</b>	<b>charges € HT/m<sup>2</sup>/an</b>	<b>services € HT/m<sup>2</sup>/an</b>	<b>total € HT/m<sup>2</sup>/an</b>
1ère année	135	55	55	245
2ème année	190	55	55	300
3ème année	240	55	55	350
<b>Convention avec les entreprises immatriculées depuis moins de trois ans</b>				
<b>Bureaux supplémentaires</b>				
<b>Année</b>	<b>redevance progressive par année - € HT/m<sup>2</sup>/an</b>	<b>charges € HT/m<sup>2</sup>/an</b>	<b>services € HT/m<sup>2</sup>/an</b>	<b>total € HT/m<sup>2</sup>/an</b>
1ère année	120	50	50	220
2ème année	170	50	50	270
3ème année	215	50	50	315
<b>Convention avec les entreprises immatriculées depuis plus de trois ans</b>				
<b>Bureaux principaux</b>				
<b>Année</b>	<b>redevance par année - € HT/m<sup>2</sup>/an</b>	<b>charges € HT/m<sup>2</sup>/an</b>	<b>services € HT/m<sup>2</sup>/an</b>	<b>total € HT/m<sup>2</sup>/an</b>
Années 1, 2, 3	240	55	55	350
<b>Convention avec les entreprises immatriculées depuis plus de trois ans</b>				
<b>Bureaux supplémentaires</b>				
<b>Année</b>	<b>redevance par année - € HT/m<sup>2</sup>/an</b>	<b>charges € HT/m<sup>2</sup>/an</b>	<b>services € HT/m<sup>2</sup>/an</b>	<b>total € HT/m<sup>2</sup>/an</b>
Années 1, 2, 3	215	50	50	315
<b>Parkings</b>				
		<b>période</b>	<b>€ HT par mois</b>	
Place de parking	Automobile	mensuel	30	
Place de parking	2 roues motorisées	mensuel	10	
<b>Salles de réunion</b>				
<b>capacité</b>	<b>surface - en m<sup>2</sup></b>	<b>entreprises de la pépinière - € HT</b>		
		Journée	1/2 journée	Soirée
5 personnes	12 m <sup>2</sup>	gratuit		
49 personnes	70 m <sup>2</sup>			
<b>capacité</b>	<b>surface - en m<sup>2</sup></b>	<b>entreprises extérieures ou partenaires - € HT</b>		
		Journée	1/2 journée	Soirée
5 personnes	12 m <sup>2</sup>	40	25	25
49 personnes	70 m <sup>2</sup>	90	50	50
<b>Coworking</b>				
<b>€ HT / journée</b>		<b>€ HT/mois</b>		
10		115		
<b>Domiciliation</b>				
50 € HT par mois				
<b>Autres services</b>				
<b>Téléphone et internet</b>				<b>€ HT</b>
Abonnement				par mois
Abonnement téléphone + internet service fibre optique				
- pour le premier bureau				35,00
- par bureau supplémentaire loué par la même entreprise				10,00
(dans la limite d'un tarif maximum de 65,00 € HT)				
inclut une ligne (1 numéro sélection directe à l'arrivée - SDA -) et un poste téléphonique numériques				
Abonnement ligne analogique (1 numéro)				15,00
Abonnement ligne numérique supplémentaire (1 numéro SDA)				5,00

Location poste téléphone numérique supplémentaire		5,00
Communications téléphoniques Ces tarifs seront révisés et indexés automatiquement en cas de réception de nouveaux tarifs de l'opérateur sélectionné		par minute
Facturation à la seconde dès la première seconde avec les opérateurs		
Local et national		0,0113
DOM		0,1230
Europe proche et Amérique du Nord		0,120
Maghreb		0,330
Reste de l'Europe et reste de l'Amérique du Nord		0,330
Afrique et Océanie		0,660
Amérique Centrale		0,870
Amérique du Sud		0,480
Asie 1, Australie et Nouvelle Zélande		0,300
Asie 2 et reste de l'Océanie		0,810
Mobiles Local et national Orange, SFR, Bouygues et Free		0,026
Mobiles DOM		0,330
Mobiles Europe proche et Amérique du Nord		0,306
Mobiles Maghreb		0,396
Mobiles Reste de l'Europe et reste de l'Amérique du Nord		0,516
Mobiles Afrique et Océanie		0,846
Mobiles Amérique Centrale		1,056
Mobiles Amérique du Sud		0,666
Mobiles Asie 1, Australie et Nouvelle Zélande		0,486
Mobiles Asie 2 et reste de l'Océanie		0,996
Photocopie et impression		
page A4 recto noir et blanc		0,01
page A4 recto couleur		0,10
Reliure par document		5,00
Carte d'accès immeuble et bureaux (carte supplémentaire, remplacement carte perdue)		20,00
Télécommande d'accès parking		40,00

Précise que ces tarifs s'appliquent à l'ensemble des entreprises, celles déjà locataires et les nouvelles qui s'installeront à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

Précise que l'indexation des tarifs des redevances, charges et services des bureaux principaux et supplémentaires s'appliquera sans délais à toutes les conventions ;

- 2) de proposer d'offrir les deux premiers mois de location du premier bureau aux entreprises qui s'installeront à la pépinière pendant une période définie, d'une durée maximale de 3 mois, qui sera fixée chaque année, si cela s'avère nécessaire et en fonction du taux d'occupation.

#### **D.2019.06.9 - Pépinière d'entreprises de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Adoption des conventions d'hébergement et d'accompagnement proposées aux entreprises de la pépinière.**

- 1) d'adopter les termes des deux nouvelles conventions type d'hébergement et d'accompagnement des entreprises de la pépinière de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans les conditions suivantes :
  - convention n° 1 dite « pépinière d'entreprises » d'une durée ferme de 36 mois pour les entreprises immatriculées depuis moins de 3 ans à leur arrivée à la pépinière, la convention pouvant être résiliée à tout moment par les deux parties, avec un préavis de deux mois,
  - convention n° 2 dite « hôtel d'entreprises » de 36 mois, renouvelable expressément une fois au terme de la convention initiale de 36 mois, pour les entreprises déjà installées à la pépinière ou immatriculées depuis plus de 3 ans à leur arrivée à la pépinière, la convention pouvant être résiliée à tout moment par les deux parties, avec un préavis de deux mois ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer lesdites conventions à intervenir, leurs avenants éventuels et tout acte ou document s'y rapportant.

#### **D.2019.06.10 - Attribution des subventions de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux écoles de musique associatives et autres associations.**

## Exercice budgétaire 2019.

- 1) d'attribuer les subventions de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au bénéfice des associations suivantes, pour l'année 2019 :

Association	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle de fonctionnement	Subvention d'investissement
Ecole de musique et d'art dramatique de Bailly-Noisy-le-Roi	97 643 €	/	1 396 €
Ecole de musique de Bièvres	80 000 €	5 000 €	814 €
Association jeunesse Arcisienne	132 501 €	/	/
Conservatoire de Bougival	104 815 €	19 604 €	5 900 €
Association Artistique de La Celle-Saint-Cloud Carré des Arts	278 262 €	21 000 €	11 722 €
Ecole de musique de Fontenay-le-Fleury	101 000 €	/	/
Association musicale de Toussus-le-Noble et des Loges-en-Josas	50 400 €	/	/
Association des parents d'élèves du conservatoire (APEC)	2 875 €	/	/
Caisse d'entraide du personnel	50 000 €	/	/
IdéesFortes	8 000 €	/	/

- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les conventions, avenants et tout document s'y afférant avec les associations bénéficiant d'une subvention de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc supérieure à 23 000 €.

## D.2019.06.11 - Compte de gestion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Exercice budgétaire 2018.

- 1) d'approuver le compte de gestion 2018 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) de déclarer que le compte de gestion 2018 établi par le Comptable public de la trésorerie de Versailles Municipale est conforme au compte administratif 2018 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le compte de gestion 2018 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et tout acte s'y rapportant.

## D.2019.06.12 - Compte administratif de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Exercice budgétaire 2018.

- 1) d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc joint, en conformité avec le compte de gestion 2018 du Comptable public de la trésorerie de Versailles municipale ;
- 2) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2018 tels que résumés dans le tableau ci-après :

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2018	172 026 686,61 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2018	173 080 039,07 €
Solde de l'exercice 2018	- 1 053 352,46 €
Résultat reporté de l'exercice 2017 (002)	11 111 220,92 €
<b>Excédent de la section de fonctionnement</b>	<b>+ 10 057 868,46 €</b>
Recettes d'investissement 2018	10 384 735,02 €
Dépenses d'investissement 2018	12 687 964,37 €
Solde de l'exercice 2018	- 2 303 229,35 €
Résultat reporté année 2017 (001)	+ 4 790 207,26 €
Restes à réaliser de recettes d'investissement 2018	2 134 483,00 €
Restes à réaliser de dépenses d'investissement 2018	7 738 965,07 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>- 3 117 504,16 €</b>

- 3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et de dire que les sommes ont été reprises dans le budget primitif 2019 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 4) de préciser que la présentation synthétique du compte administratif 2018 et l'état des restes à réaliser de dépenses d'investissement sont joints en annexe à la présente délibération.

## D.2019.06.13 - Affectation du résultat de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Exercice budgétaire 2018.

- 1) de l'affectation du résultat constaté en section de fonctionnement, suite au vote du compte administratif 2018, soit 10 057 868,46 €, comme suit :
  - 3 117 504,16 € en recettes d'investissement sur la nature 1068 « réserves »,
  - 6 940 364,30 € en recettes de fonctionnement sur la nature 002 « résultat reporté au budget supplémentaire » ;
- 2) précise que les crédits ainsi affectés ont été repris par anticipation dans le budget primitif 2019 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

## D.2019.06.14 - Actualisation des délégations de compétence au Bureau communautaire de Versailles Grand Parc.

## Répartition dérogatoire du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

### Réaménagement des dettes contractées par des bailleurs sociaux et garanties par Versailles Grand Parc.

d'approuver la délégation au Bureau communautaire de Versailles Grand Parc des compétences suivantes :

- la répartition dérogatoire du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2019 ;
- l'accord de garanties sur les lignes de prêts réaménagées, pour les emprunts initialement contractés par les bailleurs auprès de la Caisse des dépôts et consignations et dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est garante.

Ces nouvelles délégations viennent consolider le tableau général des délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau et au Président, adopté par délibération du Conseil communautaire du 2 avril 2019 (délibération n° D.2019-04-10).

### D.2019.06.15 - Reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris suite à l'incendie du 15 avril 2019. Attribution d'une subvention exceptionnelle de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au profit de la Fondation Notre Dame.

- 1) d'approuver le versement par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 000 € au profit de la Fondation Notre Dame, en vue de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris ;
- 2) d'approuver la convention relative à venir et d'autoriser M. le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent.

### D.2019.06.16 - Rapport d'activité 2018 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

de prendre acte du rapport annuel d'activité 2018 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, qui sera remis à chaque commune membre.

### D.2019.06.17 - Remplacement de représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein d'organismes internes et externes :

- commission permanente "culture et sports";

- comité stratégique de la Société du Grand Paris.

- 1) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), à la désignation de M. Jean-Cosme Rivière en qualité de membre titulaire de la commission permanente « culture et sports », en remplacement de M. Peter Meehan, démissionnaire ;
- 2) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du CGCT, à la désignation de M. François de Mazières au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris.

### D.2019.06.18 - Personnel territorial des établissements d'enseignement artistique de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

#### Recrutement et rémunération des agents horaires.

- 1) d'abroger la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n°2013.06.15 du 25 juin 2013 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;
- 2) d'autoriser le recrutement d'agents horaires au sein des établissements d'enseignement artistique de Versailles Grand Parc pour un volume annuel fixé au maximum à 5 équivalents temps plein ;
- 3) de fixer les taux de rémunération horaires et forfaitaires bruts des intervenants suivants le tableau annexé à la présente délibération :

Fonction	Taux horaire brut	Taux forfaitaire brut
Remplacement de professeur d'enseignement artistique	40,59 €	
Remplacement d'un assistant d'enseignement artistique	23,17 €	
Membre de jury (concours et examen)	32,86 €	
Accompagnateur (concours, examens, auditions et concerts)	21,93 €	
Master-classe / encadrement stage / Conférence	80,59 €	
Intervention module Cycle d'Orientation Professionnelle	43,07 €	
Intervention enseignement supérieur	62,00 €	
Artistes interprètes, chorégraphiques, dramatiques et musiciens (grand ensembles)	36,45 €	
Artistes interprètes, chorégraphiques, dramatiques et musiciens (petites formations)		288,13 €
Artistes interprètes, chorégraphiques, dramatiques et musiciens (solistes)		413,00 €
Présentation d'instruments dans les groupes scolaires	18,43 €	
Répétitions de concerts et chefs de pupitre	18,43 €	

**D.2019.06.19 - Personnel territorial de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Modification du tableau des effectifs.**

- 1) d'adopter le nouveau tableau des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc tel que présenté en annexe ci-après ;
- 2) que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et aux suivants.

**D.2019.06.20 - Loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU).**

**Demande d'exonération pour la commune de Bièvres pour la période triennale 2020-2022.**

- 1) de proposer la commune de Bièvres au titre du dispositif d'exonération aux obligations de la loi SRU, en termes de création de logements sociaux, pour la période triennale 2020/22 ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les pièces nécessaires au dossier.

*Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.*

**Le Président,**

*(signé)*

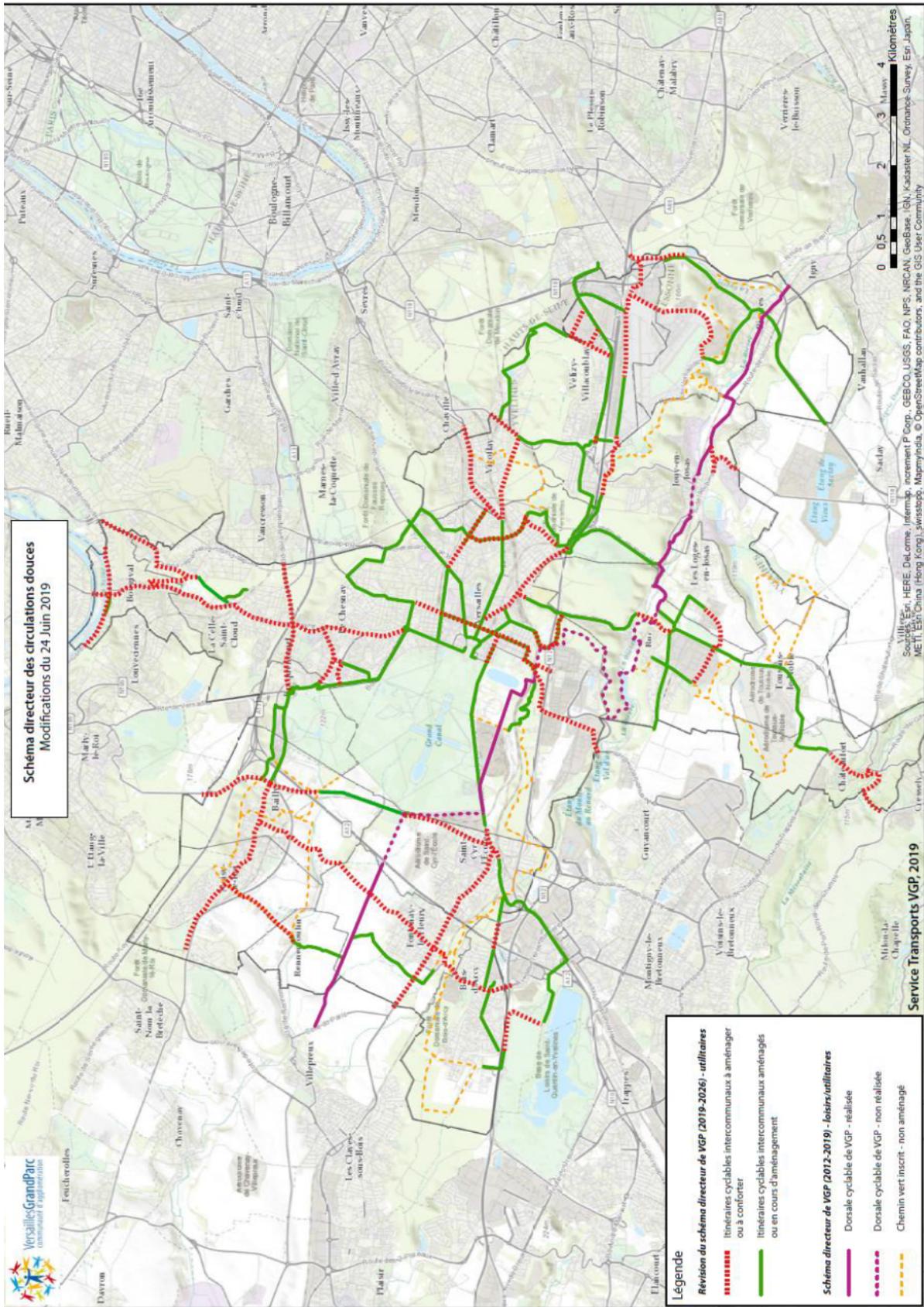
**François DE MAZIERES**

Maire de Versailles

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*

**ANNEXES :**

- D.2019.06.1*      *Compétence création ou aménagement de voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.  
Révision du schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc (2019).*
- D.2019.06.12*      *Compte administratif de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Exercice budgétaire 2018.*
- D.2019.06.19*      *Personnel territorial de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Modification du tableau des effectifs.*



**Présentation synthétique du compte administratif 2018  
Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc**

**VUE GENERALE :**

Le compte administratif 2018 dégage un résultat de 6,9 Millions d'euros à la clôture de l'exercice. Ce résultat a été repris lors du vote du BP 2019.

	en euros	Budget voté 2018	Réalisations 2018	Excédent reporté 2017 (002, 001)	Reports 2018 sur 2019	Total CA 2018
		A	B	C	D	E = B + C + D
1	Recettes de fonctionnement	182 367 369	172 026 687	11 111 221		183 137 908
2	Dépenses de fonctionnement	182 367 369	173 080 039			173 080 039
3 = 1 - 2	Excédent de fonctionnement	0	-1 053 352	11 111 221	0	10 057 868
4	Recettes d'investissement	24 098 712	10 384 735	4 790 207	2 134 483	17 309 425
5	Dépenses d'investissement	24 098 712	12 687 964		7 738 965	20 426 929
6 = 4 - 5	Besoin de financement	0	-2 303 229	4 790 207	-5 604 482	-3 117 504
3 + 6	<b>Résultat net global</b>	<b>0</b>	<b>-3 356 582</b>	<b>15 901 428</b>	<b>-5 604 482</b>	<b>6 940 364</b>

**REALISATION DU BUDGET (hors opérations d'ordre)**

Réalisation du budget (hors écritures d'ordre)	Crédits votés	Crédits réalisés	Dont crédits rattachés	% des crédits réalisés / crédits votés	Crédits reportés sur 2019	Crédits annulés
Recettes de fonctionnement	170 756 148 €	171 542 411 €	0 €	100,46%		0 €
Dépenses de fonctionnement	171 570 484 €	168 483 552 €	0 €	98,20%		3 086 932 €
Recettes d'investissement	8 411 619 €	5 788 248 €	0 €	68,81%	2 134 483 €	488 888 €
Dépenses d'investissement	23 498 712 €	12 203 688 €	0 €	51,93%	7 738 965 €	3 556 058 €

**ENGAGEMENTS PLURI-ANNUELS D'INVESTISSEMENT :**

La communauté d'agglomération s'est engagée sur 18,6 Millions d'euros d'investissements (subventions, travaux), dont 2,5 Million ont été payés en 2018 et 15 Millions d'euros seront financés sur les exercices 2019 et suivants.

AP n°	Objet	Montant Autorisation de Programme voté	Crédits de Paiement réalisés antérieurement (2015-2017)	Crédits de Paiement votés sur 2018	Crédits de Paiement réalisés sur 2018	Reste à financer sur les exercices 2019 et +
2016-002	Travaux CRR de Versailles Pôle Musique	3 160 000,00	1 098 304,77	2 061 695,00	1 916 299,22	145 396,01
2016-003	Echangeur A86	600 000,00		32 200,00	16 100,00	583 900,00
2017-005	Moulin de Vauboyen	350 000,00			0,00	350 000,00
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	2 930 000,00		900 000,00	864,00	2 929 136,00
2017-007	Jonction piste cyclable Bois d'Arcy vers base de loisirs	600 000,00	34 734,36	500 000,00	409 499,33	155 766,31
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	4 000 000,00		1 200 000,00	115 293,48	3 884 706,52
2018-002	Gymnase de Buc (compensation dépôt de bus)	1 500 000,00		0,00	0,00	1 500 000,00
2018-003	Fonds de concours Plan de développement intercommunal	5 436 480,00		0,00	0,00	5 436 480,00
	<b>TOTAL CP</b>	<b>18 576 480,00</b>	<b>1 133 039,13</b>	<b>4 693 895,00</b>	<b>2 458 056,03</b>	<b>14 985 384,84</b>

**DEPENSES DE PERSONNEL :**

Les dépenses de personnel 2018 ont diminué par rapport à 2017 et intègrent 10 % de personnel mutualisé avec les autres communes.

	Crédits réalisés 2017	Crédits réalisés 2018	Variation 2018/2017
Charges de personnel (chapitre 012)	10 596 541 €	10 516 616 €	-0,75%
dont personnel mutualisé	977 004 €	1 007 020 €	3,07%
	<b>Ratio VGP 2017</b>	<b>Ratio VGP 2018</b>	<b>Moyenne des Comm. Agglo.</b>
Ratio dépenses de personnel/ dépenses réelles fonctionnement	6,44%	6,24%	32,90%

**FISCALITE :**

Les taux de fiscalité sont inchangés depuis 2010.

Fiscalité	Taux 2018
Taxe d'habitation	6,18%
Taxe sur le foncier non bâti	2,02%
Cotisation Foncière des Entreprises	18,86%
Taxe d'enlèvement des ordures	5,39%

**ENDETTEMENT :**

A la différence de nombreuses communautés d'agglomération, Versailles Grand Parc n'a pas de dette préservant ses capacités d'emprunt pour des investissements futurs.

	2018	Dette / hab
Dette au 31 décembre	0 €	0 €
Garanties d'emprunts au 31 décembre	56 928 321 €	

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 27/05/2019**

**ANNEXE I**

Grades	Catégories	Tableau des Effectifs au 15/06/2018				Tableau des Effectifs au 27/05/2019
			Impact recrutement / mobilité interne	Impact CAP 2018 (nomination juillet et septembre)	Création de poste	
Directeur général des services	A	1				1
Directeur général adjoint des services	A	1				1
Collaborateur de cabinet	A					
DGST	A					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (1)</b>						
Administrateur hors classe	A					
Administrateur	A	1				1
Directeur territorial	A	0				0
Attaché Principal	A	4				4
Attaché	A	13	1	1		15
Rédacteur principal 1ère classe	B	1		-1		0
Rédacteur principal 2ème classe	B	7	1			8
Rédacteur	B	12	-1	1	1	13
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1		3		4
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	5		-4		1
Adjoint administratif	C	5	1			6
Receveur principal	C					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>49</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>52</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (2)</b>						
Ingénieur en chef	A	1				1
Ingénieur principal	A	4				4
Ingénieur	A	6	-1	1	2	8
Technicien principal 1ère classe	B	1		-1		0
Technicien principal 2ème classe	B	3				3
Technicien	B	4		1		5
Agent de maîtrise principal	C	4		0		4
Agent de maîtrise	C	2		-1		1
Adjoint Technique principal 1ère classe	C	0				0
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	2	-1			1
Adjoint technique	C	12			2	14
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>39</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>41</b>
<b>FILIERE SOCIALE (3)</b>						
Conseillers territoriaux socio-éducatifs	A					
Assistant socio-éducatif principal	A					
Assistant socio-éducatif	A					
Educateur chef de jeunes enfants	A					
Educateur principal de jeunes enfants	A					
Educateur de jeunes enfants	A					
Agent social 2ème classe	C					
Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	C					
Agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe	C					
Agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe PL						
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE MEDICO - SOCIALE (4)</b>						
Médecin hors classe	A					
Médecin	A					
Psychologue	A					
Cadre de santé, infirmiers, rééducateurs	A					
Puéricultrice classe supérieure	A					
Puéricultrice classe normale	A					
Puéricultrice cadre de santé	A					
Puéricultrice cadre de santé supérieure	A					
Infirmier de classe supérieure	A					
Infirmier de classe normale	A					
Auxiliaire de puériculture principale 1ère classe	C					
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C					
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C					
Auxiliaire de puériculture 2ème classe	C					
Auxiliaire de soins 1ère classe	C					
Rééducateur						
Auxiliaire de soins	C					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>FILIERE CULTURELLE (7)</b>						
Conservateur de pat en chef	A					
Attaché de conservation du patrimoine de 2ème classe	A					
Directeur d'établissement d'ens. artistique de 1ère cat.	A	1				1
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	28		1		29
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	36		-1		35
Bibliothécaire	A					
Assistant de conservation principal 1ère classe	B					
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	1				1
Assistant de conservation	B	0				0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère cl	B	49				49
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème cl	B	46				46
Assistant d'enseignement artistique	B	5				5
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C					
Agent du patrimoine principal 2ème classe	C	1				1
Agent du patrimoine	C	0				0
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>167</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>167</b>
<b>FILIERE ANIMATION (8)</b>						
Animateur territorial chef	B					
Animateur territorial principal	B					
Animateur	B					
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C					
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C					
Adjoint d'animation 1ère classe	C					
Agent d'animation 2ème classe	C					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>POLICE MUNICIPALE (9)</b>						
Chef de police municipale	C					
Brigadier chef	C					
Brigadier	C					
Gardien principal de police municipale	C					
Gardien de police municipale	C					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SPORT (10)</b>						
Conseiller territorial des activités physiques et sportives	A					
Educateur des activités physiques et sportives 1ère classe	B					
Educateur des activités physiques et sportives 2ème classe	B					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b> (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		<b>257</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>262</b>
(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995						
(2) Catégories : A; B ou C						

### **III. Décisions prises par le Président et le Bureau sur le fondement de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales**

- 2019-03-01 Développement économique.  
Passation d'un groupement de commande avec l'établissement public d'aménagement de Paris-Saclay, la communauté d'agglomération de Paris-Saclay et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines en vue de l'organisation d'un stand sur le Salon international de l'Immobilier (SIMI).
- 2019-03-02 Convention de reprise pour les radiographies numériques et argentiques sur les déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc.
- 2019-03-03 Mise à jour du règlement de collecte et de ses annexes.  
Prise en compte des évolutions de collecte sur le territoire de Versailles Grand Parc.
- 2019-03-04 Autorisation donnée au Président de déposer des dossiers de demande de subvention auprès du SYCTOM de Paris pour la campagne de suivi qualité tri des déchets recyclables sur les communes du Chesnay-Rocquencourt (partie le Chesnay uniquement), de Vélizy-Villacoublay et de Versailles au titre de son plan d'accompagnement.
- 2019-03-05 Mise à disposition gratuite de gants et de pinces dans le cadre d'opération de nettoyage des espaces naturels.
- 2019-03-06 Vidéoprotection.  
Commande d'une liaison en fibre optique pour Bois d'Arcy auprès d'Yvelines Numériques.
- 2019-03-07 Personnel territorial de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Ralliement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région d'Ile-de-France relative au risque Santé, pour les années 2020 à 2025.
- 2019-03-08 Vidéoprotection.  
Commande d'une liaison en fibre optique pour Toussus-le-Noble auprès d'Yvelines Numériques.
- 2019-03-09 Politique d'aide à la rénovation énergétique.  
Avenant n°2 à la convention de gestion à SOLIHA Yvelines des fonds d'aide Habiter Mieux.
- 2019-03-10 Avenant n°18 au marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, au traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Lot n°1 : Collecte en porte-à-porte des déchets.  
Modification des modalités de collecte des marchés forains sur la commune de Vélizy-Villacoublay.
- 2019-03-11 Avenant n°5 au marché complémentaire n° 812 395 passé avec le groupement NICOLLIN / SEPUR, pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants.
- 2019-04-01 Convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'association Hexagone pour l'installation et l'exploitation de ruches sur le site de la pépinière d'entreprises.
- 2019-05-01 Convention cadre pour la mise en œuvre du contrat de plan Etat-Région Ile-de-France 2015-2020, sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
- 2019-05-02 Convention stratégique entre l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
- 2019-05-03 Vidéoprotection.  
Commande d'une liaison en fibre optique pour Châteaufort auprès d'Yvelines Numérique.
- 2019-05-04 Orchestre symphonique franco-allemand.  
Subvention de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) dans le cadre du programme d'aide aux rencontres de jeunes.
- 2019-05-05 Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc.  
Demande de subvention à la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif de soutien aux conservatoires 2019 et du Plan Chorales » 2019.
- 2019-05-06 Personnel territorial.  
Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour les fonctions de chargé de mission « intermodalité et information voyageur » sur un poste existant à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
- 2019-05-07 Plan départemental d'appui aux communes carencées.  
Signature du protocole « Prévention Carence » de la commune de la Celle Saint-Cloud.
- 2019-05-08 Adoption et signature d'un PASS Yvelines Résidences pour la commune de Bois d'Arcy : résidence accueil de 30 places financées en PLAI.  
Mise en place d'une stratégie partagée entre le Conseil départemental des Yvelines et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le développement de l'offre à destination des publics spécifiques.
- 2019-05-09 Signature d'une convention avec l'EPAPS et GRDF, en vue de réaliser une étude de potentialité pour la valorisation énergétique de la matière organique.

- 2019-05-10 Avenant n°6 au marché n°812 468 relatif à l'exploitation du réseau des déchèteries intercommunales sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Lot n° 1 : « Gestion du haut de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et prestations de gardiennage des points de collecte des DEEE et Gravats ».  
Elargissement des horaires d'ouverture et suppression des rendez-vous sur la déchèterie provisoire du Chesnay.
- 2019-05-11 Distribution de poules aux particuliers sur le territoire intercommunal dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.  
Adoption de conventions cadres et de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, les foyers volontaires et la société d'élevage.
- 2019-05-12 Mise à jour du règlement des déchèteries.  
Prise en compte des évolutions constatées sur les déchèteries du territoire.
- 2019-05-15 Attribution d'un mandat spécial à Messieurs Marc Tourelle et Luc Wattelle, Vice-présidents en charge de l'environnement, pour les journées techniques de l'ADEME portant sur la tarification incitative en milieu urbain et se déroulant à Besançon
- 2019-05-16 Dispositif régional de soutien aux initiatives d'agriculture urbaine et périurbaine » pour la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.